

Chers partenaires,

Le gouvernement a annoncé aujourd'hui la mise en œuvre du Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. Cette aide financière additionnelle sera offerte dans le cadre du Soutien aux enfants. Elle répond aux besoins exprimés par les parents qui doivent assumer des responsabilités hors du commun en matière de soins particuliers à un enfant ou assurer une présence constante auprès de celui-ci.

Ces parents pourront compter sur une aide financière supplémentaire de 947 \$ par mois. Ce montant, administré par Retraite Québec, sera indexé en janvier de chaque année et ne sera pas imposable. Le Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels sera versé à compter du 1<sup>er</sup> septembre, et ce, de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Le détail de la nouvelle mesure est présenté dans le [site Web de Retraite Québec](#), sous l'onglet *Enfants*, ainsi que dans le [Bulletin d'information 2016-6](#) du ministère des Finances.

Salutations cordiales

Afshin Hojati

Conseiller

Direction des interventions sectorielles stratégiques

**Office des personnes handicapées du Québec**

85, rue de Martigny Ouest, C-RC.02

Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8

Téléphone : 1 866 680-1930, poste 13027

Télécopieur : 450 569-3030

Téléscripteur : 1 800 567-1477

Courriel : [afshin.hojati@ophq.gouv.qc.ca](mailto:afshin.hojati@ophq.gouv.qc.ca)

Site Web : [www.ophq.gouv.qc.ca](http://www.ophq.gouv.qc.ca)

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/prixape>